Langue étrangère V – Anglais

UE 26

Enseignant(s) responsable de l'UE : Kathleen DE TERWANGNE, Isaline TAILLER

Année d'études	Bloc 2
Acronyme	GHU23LG5
Nombre de crédits ECTS	7 (facteur de pondération)
Volume horaire	65 h (Q1 26 / Q2 39)
Période de l'année	Quadrimestre 1 & Quadrimestre 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Anglais, Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
GH23ANG2 Anglais 2	65	7	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE02** HE. 2. identifie ses forces et ses faiblesses et met en œuvre une démarche autonome d'enrichissement de ses capacités.
- **HE03** HE. 3. assure au sein d'un environnement généralement pluriculturel et multilingue, une communication appropriée, claire et structurée, fondée sur une écoute active et empathique des attentes et des plaintes de la clientèle et une anticipation de ses besoins.
- **HE04** HE. 4. fonctionne au sein d'une équipe, et/ou gère celle-ci ce qui implique l'écoute, l'anticipation et la gestion des problèmes interpersonnels ainsi que la motivation des collaborateurs.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Anglais 2

Conseillé : niveau B1- du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Anglais 2

Objectifs
Atteindre le niveau B2- du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.
Contenu

Activités de compréhension (à la lecture et à l'audition) de documents généraux ou techniques traitant des domaines de l'hôtellerie et de la gestion hôtelière : par exemple, la gestion de la qualité, l'e-réputation, le marketing, la sélection et motivation du personnel, les ventes flash comme outils de promotion, l'hôtellerie de niche, le turnover du personnel dans l'horeca, comment lancer son restaurant, les clients mystère, le pouvoir des

OTA’s, la communication entre la salle et la cuisine, les challenges du housekeeping, le concept du day-use, Bleisure & workation, les nouvelles tendances dans le secteur des croisières...

Activités de communication orale et écrite dans un contexte professionnel lié aux tâches du gestionnaire en hôtellerie.

Mises en situation où les étudiants travaillent en petits groupes au développement d’un mini-projet et à la résolution de problèmes liés à la gestion hôtelière.

Travail sur les problèmes spécifiques de grammaire et vocabulaire que l’anglais pose aux francophones.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Anglais 2

Approche communicative et interactive centrée sur l’apprenant nécessitant une présence assidue et une participation active au cours.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Anglais 2

À l'issue du cours d’Anglais 2, l'étudiant est capable d'identifier ses points forts et ses points faibles dans les quatre compétences et cherche à combler ses lacunes en utilisant un support / un outil de travail / une méthode adéquat(e).

Expression orale :

Prend part à une conversation :

- communique avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rend possible une interaction normale avec un locuteur natif dans le contexte professionnel de l’hôtellerie;
- participe activement à une conversation lors de laquelle il présente et défend ses opinions.

S’exprime oralement en continu :

- s'exprime de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs au secteur hôtelier;
- développe un point de vue sur son activité professionnelle future et sur des activités hôtelières en expliquant les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

Expression écrite :

- écrit des textes clairs et détaillés sur des sujets professionnels ou qui l’intéressent personnellement;
- écrit des lettres et emails professionnels;
- écrit un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée.

Compréhension à l’audition :

- comprend des conférences et des discours assez longs et peut même suivre une argumentation complexe s’il s’agit de sujets familiers ou liés au secteur hôtelier;
- comprend divers messages audio ou audiovisuels en rapport avec l’actualité ou le secteur hôtelier, pour autant que ce message soit exprimé en langue standard.

Compréhension à la lecture :

comprend des articles et des rapports sur des questions concernant le secteur hôtelier dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue.

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Toute l'UE :	Ce support de cours est	—

Articles, documents audio(visuels) et notes de l'enseignant distribués en cours et publiés sur le campus numérique	disponible sur le campus numérique	

Description des références et des supports complémentaires

Aucune référence complémentaire renseignée.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier

Ensemble de l'UE

Évaluation continue	20 %	Type de questions : Non applicable	Examen à livre : Livre fermé
Examen oral	20 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Toutes les évaluations écrites et orales sont obligatoires. Les dates des évaluations sont publiées sur le campus numérique. Toute absence entraîne un zéro pour cette évaluation, sauf pour le cas décrit ci-dessous.

Pour pouvoir présenter une évaluation manquée pour cause d'absence, l'étudiant·e est tenu·e de justifier cette absence par un certificat médical ou tout document attestant d'une cause de force majeure dont la légitimité est appréciée par l'enseignant·e. Ce document est à envoyer par e-mail à partir de l'adresse institutionnelle de l'étudiant·e au secrétariat des étudiant·e·s **ET** à l'enseignant·e dans les deux jours ouvrés avec mention de l'année d'étude, du cours et la date de l'évaluation manquée. L'original du certificat médical est à remettre au secrétariat des étudiant·e·s.

Si le motif d'absence est approuvé par l'enseignant·e, l'étudiant·e pourra participer à la séance de rattrapage organisée pendant les cours à la fin de chaque quadrimestre. Toute absence à cette séance de rattrapage entraînera un zéro.

Pour les absences justifiées aux présentations orales, la date de récupération sera décidée par l'enseignant·e et communiquée par mail à l'étudiant·e.

Le règlement des examens s'applique également aux tests réalisés en classe dans le cadre de l'évaluation continue. Toute fraude ou tentative de fraude sera sanctionnée selon ce règlement.

La participation active au cours fait partie intégrante de l'évaluation.

Les différentes parties de l'évaluation ne sont pas dispensatoires.

Cette activité est remédiable en deuxième session.

Le temps indiqué pour l'examen est le temps effectif. Les étudiants à besoins spécifiques bénéficiant d'aménagements raisonnables auront 1/3 temps supplémentaire.

Juin			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	20 %	Type de questions : Non applicable	Examen à livre : —
Examen écrit	25 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Examen oral	15 %	Type de questions : Non applicable	Examen à livre : —
Mêmes remarques que pour l'évaluation du premier quadrimestre L'examen écrit dure 3 heures et l'examen oral en groupe dure 15 minutes/étudiant. *Le temps indiqué pour l'examen est le temps effectif. Les étudiants à besoins spécifiques bénéficiant d'aménagements raisonnables auront 1/3 temps supplémentaire.*			
Août			
Ensemble de l'UE			
Examen écrit	60 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Examen oral	40 %	Type de questions : Non applicable	Examen à livre : —
L'examen écrit dure 3 heures et l'examen oral en groupe dure 15 minutes/étudiant. La matière de l'examen de deuxième session reprend la totalité de la matière vue pendant l'année. *Le temps indiqué pour l'examen est le temps effectif. Les étudiants à besoins spécifiques bénéficiant d'aménagements raisonnables auront 1/3 temps supplémentaire.*			